

Un budget de l'éducation nationale (EN) en légère hausse mais sans création de postes

Élise MARAIS, chargée de mission

Le premier projet de loi de finances (PLF) du quinquennat d'Emmanuel Macron a été présenté en conseil des ministres le 27 septembre dernier.

Concernant l'éducation nationale, la mission Enseignement Scolaire du PLF est dotée de 51,3 milliards d'euros (soit 1,3 milliards d'euros de plus qu'en 2017) mais sans création de postes.

Ce budget tente de traduire la priorité donnée au primaire. **Les dédoublements de classe de CP en éducation prioritaire se font à effectifs constants par l'intermédiaire de redéploiements de postes. Les 2 800 postes créés dans le premier degré sont compensés par une baisse concomitante de 2600 postes enseignants dans le secondaire et de 200 postes de personnels administratifs.** Cette réduction des postes non enseignants est réalisée dans un contexte de mutualisation des moyens dans le cadre de la mise en place des régions académiques (mutualisation des fonctions support).

Ce PLF est donc marqué par **un arrêt des créations de postes** dans l'EN, après deux années de créations de postes : 14 000 ETP créés par an en 2016 et 2017. Ce contexte de réduction des effectifs est général à la fonction publique qui verra le nombre de fonctionnaires diminuer de 1 600 postes en 2018 avec un objectif de 120 000 postes de fonctionnaires en moins jusqu'à 2022 dans le cadre du programme « action publique 2022¹ ».

Le SNPTES est très vigilant quant à l'évolution du nombre de postes dans l'EN. Le déploiement du dispositif de dédoublement des classes en éducation prioritaire en CE1 et en REP l'année prochaine ne pourra se faire à moyens humains constants. Par ailleurs, si la priorité donnée au primaire est indispensable, le lycée ne doit pas être oublié, les effectifs par classe y étant particulièrement importants.

Cette augmentation modérée du budget de l'éducation nationale se fait dans un contexte global d'**austérité budgétaire** : le budget présenté prévoit une baisse des dépenses publiques de 15 milliards d'euros pour financer une baisse d'impôts de 7 milliards d'euros pour atteindre un objectif de déficit public de 2,6 % du PIB en 2018.

Ainsi, l'éducation nationale subit également les conséquences de la baisse des dotations accordées au ministère de l'emploi, en particulier aux contrats uniques d'insertion (CUI/ contrats aidés). Alors qu'en 2016, 450 000 emplois aidés avaient été signés, ils ne seront plus que 200 000 en 2018. Dans l'éducation nationale, ces contrats sont utilisés pour l'accueil des élèves en situation de handicap, des fonctions d'ATSEM ou d'aide à la direction d'école.

Le SNPTES a alerté, dès la rentrée², le ministère sur les difficultés engendrées par une réduction massive et sans concertation de ce type d'emplois. Le SNPTES regrette que la priorité affichée par le ministère en matière d'inclusion scolaire soit limitée par les contraintes budgétaires : fin septembre, 3 500 élèves étaient toujours en attente d'une auxiliaire de vie scolaire.

Choisy-le-Roi, le 05 octobre 2017

¹ Le **programme action publique 2022** présenté dans le projet de loi de programmation des finances publiques de 2018 à 2022 prévoit une transformation de l'action publique selon trois objectifs : améliorer la qualité des services publics ; offrir aux agents un environnement de travail modernisé et accompagner la baisse des finances publiques (baisse de trois points de la part des dépenses publiques dans le PIB d'ici à 2022).

² <http://www.snptes.fr/Le-SNPTES-recu-au-ministere-de-l.html>